



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
BURUNDI
RAPPORT FINAL**

Agence Nations Unies PNUD	Secteur Prioritaire (FCP): Réforme du Secteur de la Sécurité et Armes légères
No. de Projet PBF: PBF/BDI/A/5 Nouveau No. Atlas: 66645 Titre du projet PBF: Appui à la réinsertion sociale des familles déplacées vivant dans les casernes militaires	Numéro de Rapport: N° 01
Période de Rapport: Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2008	Budget du Projet: Fonds PBF : \$212.447 US (non compris le coût des tôles inclus dans le budget du projet « Casernement ») Autres sources : \$0
Liste des Partenaires de mise en oeuvre: <ul style="list-style-type: none">• BINUB• Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale• Administration locale	Couverture géographique du Projet: Le projet a une couverture nationale
Abbréviations: <ul style="list-style-type: none">• BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au BURUNDI.• PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.• FCP : Fons de Consolidation de la Paix• PBF : Peace Building Fund• CPC : Comité de Pilotage Conjoint• CTS : Comité Technique de Suivi• FDN : Force de Défense Nationale• MDNAC : Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants• SSR-SA : Security Sector Reform & Small Arms• MSNRRRS: Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration des Sinistrés• CNCA : Comité National de Coordination	Durée du Projet/Clôture du Projet: Start Date: <ul style="list-style-type: none">• 21 janvier 2008 (date opérationnel : 1 mars 2008) End date: <ul style="list-style-type: none">• Date originale : 30 septembre 2008• Date révisée: 31 décembre 2008 Budget Revisions/Extensions: <ul style="list-style-type: none">• Le CPC a adopté une extension sans coût le 26 septembre 2008 Project Closure: <ul style="list-style-type: none">• Projet a été cloturé le 31 décembre 2008

des Aides

RAPPORT NARRATIF

I. Objectif

Objectifs globaux et Résultats attendus

Le but principal du projet était de relocaliser les familles déplacées dans les différentes casernes des 5 régions militaires du pays et contribuer à leur réinsertion sociale et économique.

Quatre résultats étaient attendus ; à savoir :

- L'identification et la vérification des bénéficiaires, selon les options de réinsertion et les zones de retour souhaitées sont bien assurées avec la contribution des structures de commandement des casernes ;
- Les administrations locales et les communautés d'accueil dans les zones de retour sensibilisé à l'accueil pacifique des familles ;
- Le retour et la relance des activités économiques de base en faveur des familles sont appuyés ;
- L'appui à l'auto-construction des maisons sur collines de retour est assuré avec la participation des communautés d'accueil pour l'entraide sociale.

Relations du projet au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, le projet « Familles déplacées » a été initié dans le but de relocaliser les familles déplacées et hébergées dans les casernes vers les zones communautaires de leur choix afin de faciliter leur réinsertion sociale.

Outre ce lien avec le projet « Casernement » établi par le fait que les casernes devraient être vidées de leurs occupants, le présent projet visait la réinstallation et la réinsertion de ces familles ayant fui leurs propriétés à cause du conflit armé pour trouver temporairement refuge dans les casernes militaires. Ayant quitté leurs propriétés à cause de l'insécurité qui prévalait suite à la crise qu'a connue le Burundi depuis 1993, et étant pour certaines d'entre elles, des rescapées des tueries et, d'autres, des veuves et orphelins dues à la crise qui a emporté leurs maris et parents ; l'appui au retour et à la réinsertion de ces familles, dans leurs propriétés d'origine, justifie l'initiation de ce projet dans le cadre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.

Principaux partenaires de mise en œuvre et leurs rôles

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet a été mis en œuvre sous l'autorité conjointe du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC) et celui de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration des Sinistrés (MSNRRRS) avec l'appui du BINUB.

- **Ministère de tutelle.** Le projet a été mis en œuvre sous tutelle du MSNRRRS en collaboration avec le MDNAC, conjointement avec le BINUB, tous responsables pour la mise en œuvre du projet auprès du CTS. Dans ce cadre, le Directeur National du Projet, désigné par le MDNAC, a été responsable pour la direction générale et la réalisation des résultats prévus dans le cadre de ce projet. Le PNUD a été responsable pour les aspects

programmatiques et financiers conformément aux règles de procédure du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Le Directeur National du projet a été appuyé par l'Unité de Gestion des projets PBF/MDNAC comprenant des cadres d'appui relevant du MSNRRRS.

-**Le BINUB** : Le BINUB a fourni aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet. L'unité de gestion est placée sous la supervision du chargé de programme de la section intégrée SSR-SA et le PNUD assure aussi le contrôle de la qualité dans la mise en œuvre et la gestion du projet.

II. Ressources

Ressources Financières:

Le projet a été adopté avec un budget initial du Fond Fiduciaire de 212.447 US\$ pour appuyer 995 familles initialement recensées. Il n'y avait aucune autre ressource financière.

En définitive, sur le budget de 212.447 US \$ initialement approuvé pour l'exécution du projet, il reste un reliquat de 34.870 US \$, dégagé du fait que seulement 719 familles ont finalement bénéficié des appuis du projet alors que le projet avait été formulé et budgétisé sur base de 995 familles initialement recensées. La différence du nombre de familles s'explique par le fait que près de 276 familles avaient déjà regagné leurs zones de retour avant le démarrage du projet. Le taux d'exécution budgétaire est d'ordre de 84,4%. Ce reliquat financier a été réalloué au projet « Moralisation » sur demande du CTS et approbation du Comité de Pilotage conjoint en décembre 2008.

Au niveau de l'exécution budgétaire, l'unité de gestion des projets élaborait un plan de travail annuel budgétisé qu'il soumettait à la Direction du PNUD et au CTS pour approbation.

Ressources Humaines:

La responsabilité de l'exécution du projet était assurée par l'unité de gestion en charge des projets « Casernement » et « Moralisation » avec l'appui d'un Consultant à temps partiel chargé de la mise en œuvre technique et stratégique du projet.

L'unité de Gestion et de Coordination est composée de 4 personnels nationaux sous la double responsabilité directe des co-directeurs du Projet :

- 1 Coordonnateur de projet, qui est responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination;
- 1 Consultant chargé de la mise en œuvre du projet ;
- 1 Assistant administratif et financier assurant également la gestion administrative du projet Casernement et Moralisation;
- 1 Chargé de suivi et évaluation, qui est responsable pour le suivi régulier de la mise en œuvre du projet, y compris les activités des agences d'exécution.

Cette unité de gestion et de coordination était placée sous la double supervision directe du Directeur National et du Project Manager international détaché dans l'unité de gestion du

projet pour appuyer les aspects programmatiques, suivi-évaluation, administratifs et financiers.

III. Mécanismes de mise en oeuvre et de suivi-évaluation.

La mise en oeuvre.

La mise en oeuvre de ce projet est assurée par une unité de gestion recrutée à ce effet pour l'exécution d'un chronogramme détaillé des activités.

La mise en oeuvre du projet s'est fait à trois niveaux à savoir :

- Le PNUD et l'Unité de gestion de projet à travers la production des rapports périodiques narratifs et financiers. L'équipe en charge du projet effectuait régulièrement des descentes d'évaluation des activités du projet.
- Le CTS pour son appui périodique pour l'atteinte des résultats par le projet à travers la revue des rapports produits par l'unité de gestion. Le CTS rendait compte au Comité de Pilotage Conjoint.
- Le CPC orientait et évaluait les objectifs à travers l'impact du projet dans le cadre global de la mise en oeuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

Ces trois entités collaboraient étroitement et prennent des décisions par consensus, par rapport aux objectifs et aux résultats pour la bonne exécution des activités du projet.

Les procédures d'acquisition des biens et des approvisionnements.

Les fonds alloués au projet étaient gérés directement par le PNUD selon les règles et procédures de cette agence. Une Assistante administrative et financière, membre de l'Unité de gestion, fournit des données relatives aux activités du projet à la Section des Finances du PNUD sur base d'un plan de requêtes de paiement élaboré par le projet et validé par la Direction du PNUD.

Le système de suivi-évaluation et incorporation des leçons apprises dans le projet.

Le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage Conjoint supervisait les activités de suivi-évaluation des activités de l'Unité de Gestion du projet, du CTS et du CPC. Au cours de ces réunions, des recommandations et des orientations étaient faites et exécutées par l'unité de gestion du projet.

Les visites régulières de terrain avaient pour objectifs de vérifier notamment l'exécution des recommandations faites en plus des rapports et comptes rendus élaborés par le projet.

L'unité de gestion du projet adaptait les activités sur la base des leçons apprises au cours de l'exécution et en informait le CTS et le CPC.

Evaluations

Avant le montage du projet, des équipes constituées par des cadres de l'unité de gestion, du MDNAC et du MSNRRRS ont mené une étude préalable d'identification de ces familles. Chaque famille a eu l'occasion d'exprimer son intention sur sa prochaine zone de relocalisation. L'enquête a permis également de déterminer l'effectif total de ces familles et leurs besoins spécifiques comme les mutations de certaines épouses et le

transfert des écoliers. Ces éléments ont été utiles pour la planification ultérieure et lors de la mise en œuvre de ce projet.

IV. Résultats

Progrès des résultats atteints par rapport aux objectifs escomptés sur la période.

Globalement, au regard du but principal visé par le projet ; à savoir « relocaliser les familles déplacées des différentes casernes des cinq régions militaires du pays et contribuer à leur réinsertion sociale et économique », le projet a permis à 719 familles des militaires qui avaient trouvé refuge dans les casernes militaires suite au conflit de bénéficier des appuis pour leur retour et réinsertion dans les propriétés d'origine ou dans d'autres zones de réinstallation de leurs choix avec la prise en compte des besoins spécifiques liés à l'accès aux services de base.

Réalisation des objectifs à court terme du projet.

Avec les appuis octroyés par le projet, les familles bénéficiaires pourront reconstruire leurs maisons et démarrer des activités économiques d'ordre communautaire. L'implication des administrations locales et des communautés dans les zones respectives de retour des familles déplacées à l'accueil pacifique de ces dernières, a favorisé la cohésion sociale et la réconciliation entre les différentes composantes de la population. La cohabitation pacifique ainsi créée, a permis de participer modestement à la consolidation de la paix.

Résultats clés atteints pendant la période

Les familles bénéficiaires du projet ont été identifiées à l'issue d'un long processus de vérification des listes des 995 familles initialement enregistrées et présentées par les Commandants des 29 casernes militaires hébergeant les dites familles à relocaliser. Les 719 familles retenues ont été jugées éligibles sur la base de 3 critères d'identification à savoir **(i)** famille hébergée par la caserne et dont le Chef de ménage porte la catégorie d' « Homme de Troupe » ; **(ii)** famille hébergée par la caserne et dont le Chef de ménage est veuve d'un militaire défunt, indépendamment du grade de ce dernier lors du décès; **(iii)** famille hébergée par la caserne et dont le Chef de ménage est « Sous-officier » qui choisit volontairement de réinstaller sa famille en dehors de la caserne étant donné que le Statut des Sous-officiers donne à ces derniers le droit de vivre dans la caserne avec sa famille.

Au terme des entrevues individuelles avec les familles intéressées en présence des responsables de commandement des casernes, après avoir fourni les données nécessaires pour la planification et programmation de l'intervention liée à la réinsertion de chaque famille, toutes les familles concernées ont posé, individuellement et volontairement, l'acte d'adhésion aux objectifs du projet.

Les entrevues individuelles ont permis de noter des besoins additionnels spécifiques à certaines familles dont il a fallu tenir compte pour projeter leurs dates de départ. Il s'agit essentiellement des besoins de mutations pour les épouses et/ou veuves salariées et le transfert des écoliers aux écoles primaires, et/ou élèves aux écoles secondaires, publiques ou privées.

29 visites de terrains ont été organisées aux casernes qui hébergeaient les familles ciblées par le projet en vue d'expliquer aux dites familles et aux Commandants des casernes les étapes successives liées à l'exécution du projet. 719 familles ont reçu un kit pour l'appui à l'auto-construction des maisons, sous forme monétisée pour une valeur de 130 \$ permettant l'acquisition de portes, fenêtres, latrines, clous etc., et des tôles budgétisées pour un montant de 350 \$ sur le projet « Casernement ».

719 bénéficiaires ont reçu un kit pour l'appui au démarrage de l'activité économique de base, également sous forme monétisée d'une valeur de 70 \$ permettant le lancement d'activité de petit élevage. Ensuite les familles ont été transportées des casernes aux zones respectives de relocalisation.

Retards, Contraintes et Solutions apportées.

- Le projet a été adopté par le CPC au mois le 29 Novembre 2007 et approuvé par le siège à New York en Janvier 2008. La durée initialement prévue était de six semaines (Janvier-Février 2008). Le projet a démarré le 01 Mars 2008 et la durée de son exécution a dû être reconsidérée en fixant la date de clôture du projet au 30 Septembre 2008 compte tenu des femmes fonctionnaires (enseignantes en majorité) , et des enfants scolarisés qui devraient attendre la clôture de l'année scolaire et la période des grandes vacances pour être mutées et transférés dans les établissements scolaires localisés dans les zones de retour souhaités.
- La recherche de solutions aux problèmes spécifiques a impliqué beaucoup d'intervenants y compris les plus hautes autorités au niveau des ministères de la Défense Nationale et celui en charge de la Solidarité Nationale ; notamment pour l'obtention des mutations en faveur de 64 familles qui en nécessitaient dont 57 dans l'enseignement, 4 dans la Justice, 2 dans la Santé et 1 de la Police.
- La réalisation de l'activité d'identification des bénéficiaires a demandé beaucoup de patience et de méthodologie vis-à-vis d'un bon nombre de familles qui se sont montrées opposées, dès le départ, à quitter les casernes ; en l'occurrence presque toutes les 91 familles de veuves qui déclaraient ne pas connaître les origines de leurs maris défunts ou ne pas savoir où aller, ainsi que les familles qui se déclaraient « sans terres ».

Les veuves ont en fait pris pour prétexte l'exécution de ce projet pour revendiquer leur statut en tant qu'épouses des militaires des maris tombés sur le théâtre des opérations pour s'opposer au déménagement. Les autres familles, tout en s'engageant au départ, se déclaraient être en difficulté de s'auto-construire les maisons dans les délais fixés comme période d'exécution du projet. La nécessité d'étudier en profondeur les questions particulières posées et suivre en général la réinsertion des familles, dans les provinces et communes respectives de leur relocalisation, a justifié la rallonge définitive de la durée d'exécution du projet jusqu'au 31 décembre 2008.

- La sensibilisation de l'Administration locale et des communautés pour un accueil pacifique de ces familles dans les zones de relocalisation n'a pas pu être réalisé pendant la période d'exécution du projet pour les raisons évoquées plus haut.

Impact des partenariats clés sur l'accomplissement des résultats

Les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ce projet sont notamment le CTS, le CPC, le MDNAC, et le MSNRRRS. Ces différents intervenants ont créé des synergies en vue d'une réinsertion digne desdites familles.

V. Leçons apprises et recommandations. Quoique le projet soit déjà clôturé, les actions suivantes sont recommandées comme prochaines étapes à réaliser en dehors du projet :

- Etant donné que les appuis prévus pour la réinsertion socio-économique dans le cadre du projet est insuffisant au regard de l'immensité des besoins, il est recommandé que les bénéficiaires soient considérés et pris en compte dans d'autres programmes et projets, en cours et futurs, qui seront développés par le MSNRRRS, ou ses partenaires, dans le domaine du Relèvement Communautaire des populations affectées par la crise à travers la stratégie nationale de réintégration durable.
- La prise en compte des besoins additionnels des familles relocalisées devra s'appuyer sur les résultats acquis au cours de la phase de réinstallation, accueil et réinsertion des familles concernées dans les zones respectives de leur relocalisation qui devrait se poursuivre. Il faut rappeler en effet que le volet en rapport avec la sensibilisation de l'administration locale et des communautés pour un accueil pacifique et serein de ces familles dans les zones de relocalisation n'a pas pu être réalisé pendant la période d'exécution du projet pour les raisons évoquées plus haut. Cette activité devrait se poursuivre même au-delà du projet car sans cette étape, les effets de consolidation de la paix recherchés par ce projet ne seraient pas capitalisés.